

**Séance du lundi 16 janvier 2023**

Date de la convocation: 10/01/2023

Membres en exercice : 14

Présents : 9  
Votants: 12

Nbr. vote pour: 12  
Nbr. vote contre: 0  
Nbr. abstentions: 0

*L'an deux mille vingt-trois et le seize janvier, le conseil municipal de la commune de VENTALON EN CEVENNES s'est réuni sous la présidence de Pierre-Emmanuel DAUTRY,*

**Présents :** Camille LECAT, Hervé PELLECUER, Daniel MATHIEU, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel SAIZ, César VERDIER, Frédéric CEBRON, Emilie THISSE, Siméon LEFEBVRE

**Représentés :** Jean-Claude DAUTRY, Céline MATHIEU, Loïc JEANJEAN

**Excusés :**

**Absents :** Adrien RICARD, Olivier CHARTON

**Secrétaire de séance :** Emilie THISSE

**Objet: Création d'un poste non permanent d'adjoint administratif à temps non complet - DE\_2023\_006**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique, et notamment son article L332-23, permettant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs,

Considérant la nécessité pour la commune de recruter un agent pour exercer les fonctions d'assistant du gestionnaire de l'agence postale communale, sur un emploi non permanent d'adjoint administratif d'une durée hebdomadaire de 12 heures de travail, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée de 15 jours (du 17 au 31 janvier 2023),

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

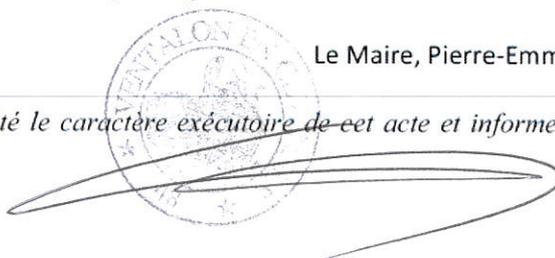
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Ventalon en Cévennes décide :

- 1) La création d'un poste non permanent d'adjoint administratif (catégorie C) au motif d'un accroissement temporaire d'activité, d'une durée hebdomadaire de 12 heures de travail, pour assurer les fonctions d'assistant du gestionnaire de l'agence postale communale à compter du 17 janvier 2023 jusqu'au 31 janvier 2023. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint administratif territorial.
- 2) Le tableau des emplois de la commune de VENTALON EN CEVENNES est ainsi modifié à compter du 17 janvier 2023 :  
- Création de l'emploi non permanent : adjoint administratif 12 h. hebdomadaires de travail.
- 3) De donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ces décisions.

Le Maire, Pierre-Emmanuel DAUTRY



Le Maire, Pierre-Emmanuel DAUTRY, assume la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente



délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

RF
SOUS PREFECTURE DE FLORAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/01/2023
048-200058410-20230116-DE_2023_006-DE